

Ce qui pousse le cultivateur à émigrer, c'est le manque d'un lopin de terre

1923		AOUT		SOLEIL	
		Lev.	Cou.		
V 10	S. Laurent, diacre et martyr.	4 38	7 3		
S 11	De la Ste Vierge.	4 39	7 1		
D 12	XII APR. PENTECOTE et 3 d'Août.	4 40	6 59		
L 13	SS. Hippolyte et Cassien, martyrs.	4 41	6 58		
M 14	Vigile de l'Assomption.	4 42	6 57		
M 15	ASSOMPTION DE LA B. V. M.	4 44	6 56		
J 16	S. Joachim, conf., Père de la B. V. M.	4 45	6 45		

lui appartenant en propre, sur lequel il puisse s'enraciner!

Georges Desbons.

Page des Sociétés Coopératives Agricoles Locales

Feu l'abbé Olivier Martin

La Coopération et le monde agricole en deuil

Le décès inattendu de M. l'abbé Olivier Martin, membre—combien actif et dévoué—du Comité Coopératif de la Province de Québec, provoque d'éminents regrets dans le monde agricole et le monde des coopérateurs, auxquels nous offrons, comme au clergé de Québec et à la famille du regretté défunt, si profondément affligés par ce deuil inattendu, nos plus profondes sympathies.

Sous le titre "Prêtre et patriote", "L'Événement" du 6 courant publiait en premier Québec l'éloge suivant du défunt, auquel nous nous associons de tout cœur, et qui représente bien les sentiments de tous ceux qui de près ou de loin ont connue feu l'abbé Olivier Martin.

"Ce matin en la petite église de St-Denis, comté de Kamouraska, ont lieu les obsèques d'un bon prêtre et d'un patriote, feu M. l'abbé Olivier Martin, secrétaire des Missionnaires agricoles et inspecteur des Ecoles ménagères de la province de Québec. Depuis plus de vingt-cinq ans, cet homme modeste exerçait avec zèle son double ministère sacerdotal et éducationnel. C'était un ancien directeur de l'institut agricole de Ste-Anne-de-la-Pocatière."

"Ayant grandi au milieu des travailleurs des champs, feu M. l'abbé Olivier Martin s'éprit de leur cause et employa ses talents à la servir. En dehors de ses fonctions officielles, il s'intéressait personnellement au progrès de nos cultivateurs. Ceux qui ont eu l'avantage de vivre dans son rayon d'influence ont largement bénéficié de ses encouragements et de ses sages conseils. Il a passé parmi eux en faisant le bien."

"Le regretté défunt laisse une œuvre précieuse dans les nombreux rapports par lui adressés à ses chefs religieux et civils. Nous signalerons, entre autres, un récent travail sur l'émigration, ses causes, ses remèdes possibles, travail dont des fragments ont été publiés dans les journaux. On sent à la lecture de ces pages l'inquiétude du patriote canadien-français et la sincérité d'une double vocation"

"Inclinons-nous avec respect devant la tombe de cet humble artisan de la libération économique de sa province et de sa nationalité. Les honneurs posthumes qu'on saura lui rendre ne blesseront plus sa timidité ni sa modestie!"

La Coopérative au Board of Trade de Montréal

Judi dernier, l'honorable Ministre de l'Agriculture de la province de Québec, était invité à dire quelques mots de la Coopérative Fédérée, à la réunion du Board of Trade de Montréal.

Présenté par M. Art. McKergow, président de la section des Produits laitiers, au Board of Trade, l'honorable Ministre de l'Agriculture loua les excellentes dispositions de l'assemblée par un rapprochement entre sa présente venue devant les membres du Board of Trade et une autre qu'il fit il y a douze ans, alors qu'il s'efforçait de les convaincre du bien que pourrait faire à la province et au commerce, une coopérative agricole, s'ils voulaient seulement en comprendre le mécanisme.

"Nous voulions, dit l'honorable Ministre, trouver avec le Board of Trade une base d'entente, par laquelle la Coopérative pourrait opérer librement. Nous avons toujours reconnu que vous aviez aussi certains droits à protéger. A cette époque-là, loin d'être favorables à la Coopérative comme vous l'êtes aujourd'hui, un seul lui était sympathique. Plusieurs semblaient être sous l'impression que la Coopérative était un instrument destiné à travailler contre le commerce organisé, et qu'elle ruinerait toutes les maisons de gros de Montréal.

"Les événements ont prouvé, n'est-ce pas, messieurs, que les résultats de l'existence et du développement de la Coopérative, n'ont pas été néfastes pour vous en aucune manière. Au contraire, vous en avez profité.

"Tout d'abord, nous avons accompli une œuvre d'éducation chez la classe agricole, aussi bien que chez les consommateurs de produits laitiers. La Coopérative a facilité vos opérations en augmentant la qualité du produit, en centralisant la vente. Elle a augmenté aussi la

quantité produite, tout en assurant un meilleur revenu pour les cultivateurs. Son action, loin de nuire aux maisons de commerce, a permis à ces dernières de se procurer à des prix raisonnables, une marchandise toute prête pour la consommation, pour l'exportation et susceptible de se mieux conserver.

"Elle a rendu des services à la province en stimulant les cultivateurs à faire mieux pour obtenir davantage, grâce à la classification qui donne à chacun selon son mérite, et qu'elle a été la première à inaugurer dans cette province, pour les produits laitiers, au plus grand bénéfice de la classe agricole et des autres classes de la société."

Sujets d'erreurs

Les cultivateurs reçoivent souvent des quotations, demandes d'expédition de produits, etc., de la part de certaines maisons de commerce dont les noms, sans être exactement semblables à celui de la Coopérative Fédérée de Québec, peuvent être des sujets d'erreurs. Cette semaine, par exemple, l'on nous prie de bien vouloir annoncer que le "Comptoir des Agriculteurs" n'est pas la même chose que la Coopérative Fédérée de Québec.

Les intéressés ayant affaire à correspondre, à acheter des marchandises ou expédier des produits à la Coopérative Fédérée feraient bien d'écrire tout au long et lisiblement l'adresse de la Coopérative Fédérée ainsi que le nom de la rue, etc., et ils éviteront, ainsi, beaucoup de causes d'erreurs ou même de mécontentement.

Une lettre à lire : Cultivateurs, fabricants de beurre et de fromage, lisez-la

(Note de la rédaction).—Un inspecteur de beurrieres et fromageries nous demande de publier la copie ci-après d'une lettre adressée à un propriétaire de fabrique, afin de mettre en garde les fabricants qui négligent leur devoir sous ce rapport ou qui même par ambition sordide chercheraient à attirer les patrons des fabriques voisines en acceptant sans faire de remarques la crème de quelque qualité qu'elle soit.

M. B. C.,
Fabricant de beurre et de fromage,
Saint-D.....

Cher monsieur,
Il m'a été fait rapport, il y a quelque temps, qu'un monsieur..... de..... patron de la fabrique de M. N..... R..... vous a porté de la crème de mauvaise qualité qui lui avait été retournée, parce qu'il refusait de prendre les moyens de l'améliorer, et que vous l'avez acceptée.

Il peut se faire que vous l'ayiez fait sans vous rendre compte de la qualité de sa crème, croyant avoir affaire à un patron honnête.

Je me fais donc un devoir de vous rappeler qu'en acceptant de la crème de mauvaise qualité, sans vous en rendre compte, vous vous exposez à faire du beurre qui sera classé de qualité inférieure, qui fera perdre de l'argent aux patrons qui ont bien soin de leur crème, et à en perdre vous-même si vos patrons vous obligent à garantir la qualité de votre produit.

De plus, vous contribuez à encourager les patrons à négliger le soin de leur crème et à mettre sur le marché du beurre qui ne se conservera pas.

Vous vous exposez encore à perdre la confiance des patrons qui vous fournissent de la bonne crème et qui comprennent qu'avec de la mauvaise crème il est impossible de faire du beurre de bonne qualité.

Par conséquent, je me vois forcé de vous avertir qu'à l'avenir s'il m'est encore fait rapport que vous ayez accepté de la crème refusée par un autre fabricant sans vous être assuré de sa qualité vous serez privé d'une recommandation pour un permis de fabriquer le beurre, et que même au cas où vous seriez porteur d'un diplôme de fabricant il sera fait rapport contre vous pour en demander la révocation.

J'espère donc que vous vous éviterez ce désagrément et que vous ferez tout votre possible pour remplir votre devoir dans l'intérêt général et de la réputation de nos produits laitiers.

Votre bien dévoué,
L'Inspecteur des Beurrieres et Fromageries de votre district.

La récolte

En voici les apparences dans la province, d'après les renseignements fournis à la fin de juillet au bureau provincial des statistiques par les agronomes officiels:

Bas St-Laurent.—La récolte du foin, qui a été retardée par la température froide continue et la sécheresse, est peu avancée, et le rendement en sera inférieur de 30 à 50% à celui de l'an dernier. Les pâturages sont médiocres et sont cause d'une diminution notable dans la production du lait. Les céréales ont généralement bonne apparence. Les plantes-racines font assez bien et les pommes de terre promettent une bonne récolte. Les chenilles et les sauterelles

(Suite à la page 537)

Grain

Partout, forêts; elle f qu'elle lui a

N'oublie heures, des réduit Haile épouvantée c sinistre.

Feu l'A l'Agriculture jour'hui les diens du p nant son dée L'infatigable ger, a fourni bien rempli surtout au officiel.

Le prix d Provincial d pas d'intéres miel à vendr

"Certai aux Etats-U américain s' inférieurs.

"Il y a apiculteurs.

"D'aprè de miel était ils avaient p

"J'aver leurs gardes probablement

Salut à aussi le jou nale. Cette voyée au 23 Pour saluer, parsonnifiés et Jacques e faire que rép confrère "L

"Sans v ce me semb d'Acadie ont moins plus é dans l'épreu doit être pou foi et le pat "Honne

M. le c partout à orgues, et l pas sans rel

Nous v 35 vignette M. Ernest France. (P

Ce n'e fréquentent d'autres pl varié: bois patentés de autant qu'i des gèneurs ment, entêt qu'ils rende passage.—I s'agrippant jeux d'étai l'intérieur ces rodeurs